

Directive 2002-95-EC et Directive 2002-96-EC

EXFO s'engage à fournir à ses clients du monde entier des instruments de test et de mesure de télécommunications qui satisfont aux normes les plus sévères quant au rendement, à l'innovation et à la sécurité environnementale.

Par conséquent, depuis le 13 août 2005, tous les produits fabriqués par EXFO satisfont à la directive 2002-96-EC, une loi établie par l'Union européenne, qui régleme l'élimination des équipements électriques et électroniques (connue sous le nom anglais de WEEE – *Waste Electrical and Electronic Equipment*).

Quant à la directive 2002-95-EC (RoHS), qui limite l'utilisation de certaines substances dangereuses – dont le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les biphényles polybromés (PBB) et les éthers diphényles polybromés (PBDE) – dans les instruments électriques et électroniques, les instruments EXFO sont classés dans la catégorie 9. Les produits de cette catégorie sont soustraits à cette restriction. Cependant, il est important pour EXFO de se servir de la directive 2002-95-EC en tant que ligne directrice au sein de ses processus de développement de produits.



EXFO Ingénierie électro-optique inc.



EXFO

L'EXPERTISE À VOTRE PORTÉE